

KPMG LLP
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada

Le 19 juin 2025

Nous vous écrivons à votre demande afin de confirmer que nous comprenons bien que vos audits avaient pour but de formuler une opinion sur les états financiers (ci-après, les « états financiers ») de la Fondation Trillium de l'Ontario (ci-après, « l'Entité ») au 31 mars 2025 et pour les périodes prenant fin à cette date.

Général

Nous confirmons que les déclarations que nous faisons dans la présente sont conformes aux définitions figurant dans l'[Annexe I](#) qui l'accompagne.

Nous confirmons également que, pour autant que nous le sachions et le croyions, nous avons effectué les recherches que nous avons jugées nécessaires afin de nous informer de manière appropriée :

Responsabilités

1. Nous avons assumé nos responsabilités, telles que définies dans les conditions de la lettre de mission datée du 14 janvier 2025, laquelle demandait notamment :
 - a) la préparation et la présentation fidèle des états financiers; nous estimons que ces états financiers ont été préparés et donnent une image fidèle, conformément au référentiel d'information financière;
 - b) de vous fournir toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers (les « informations pertinentes »), comme les registres financiers, la documentation et d'autres éléments, soit :
 - les noms de toutes les parties liées et les informations relatives à toutes les relations et transactions avec les parties liées;
 - les procès-verbaux complets des réunions du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration qui peuvent avoir une incidence sur les états financiers, ou les résumés des mesures prises lors des dernières réunions pour lesquelles aucun procès-verbal n'a été rédigé; toutes les mesures importantes sont incluses dans ces résumés;
 - c) de vous fournir un accès illimité à ces informations pertinentes;

- d) de vous fournir des réponses complètes à toutes les questions que vous nous avez posées au cours de la mission;
- e) de vous fournir toute information supplémentaire que vous pourriez nous demander aux fins de la mission;
- f) de vous donner un accès illimité aux personnes au sein de l'Entité auprès desquelles vous avez jugé nécessaire d'obtenir des preuves d'audit;
- g) d'assurer le contrôle interne que nous avons jugé nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nous reconnaissons et comprenons également que nous sommes responsables de la conception, de la mise en œuvre et du maintien du contrôle interne pour prévenir et détecter la fraude;
- h) de nous assurer que toutes les transactions ont été consignées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers;
- i) de nous assurer que les vérificateurs internes vous fournissant une aide directe, le cas échéant, ont reçu l'ordre de suivre vos directives et que nous, ainsi que d'autres personnes au sein de l'Entité, ne sommes pas intervenus dans le travail que ces personnes ont effectué pour vous.

Contrôle interne en matière de rapports financiers

- 2. Nous vous avons communiqué toutes les déficiences dont nous avons connaissance relativement à la conception, à la mise en œuvre ou au maintien du contrôle interne en matière de communication de l'information financière.

Fraude et non-conformité avec les lois et règlements

- 3. Nous vous avons communiqué :

- a) les résultats de notre évaluation du risque d'anomalies importantes des états financiers du fait d'une fraude;
- b) toutes les informations relatives à une fraude ou à une suspicion de fraude dont nous avons connaissance et qui impliquent :
 - la direction;
 - les employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne en matière de communication de l'information financière;
 - d'autres personnes,

lorsque cette fraude ou cette suspicion de fraude peut avoir des répercussions importantes sur les états financiers;

- c) toute l'information concernant les allégations de fraude, ou suspicions de fraude, ayant une incidence sur les états financiers et qui nous a été communiquée par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation, des vendeurs à découvert ou d'autres personnes;
- d) tous les cas connus ou soupçonnés de non-conformité aux lois ou aux règlements, y compris tous les aspects d'ententes contractuelles ou d'actes illégaux dont les effets devraient être pris en considération lors de la préparation des états financiers;
- e) toutes les réclamations et tous les litiges effectifs ou potentiels connus dont les effets doivent être pris en compte lors de la préparation des états financiers.

Événements postérieurs à la clôture

- 4. Tous les événements postérieurs à la date des états financiers et pour lesquels le référentiel d'information financière exige des rajustements ou une divulgation dans ces mêmes états financiers ont été effectivement rajustés ou divulgués.

Parties liées

- 5. Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées de l'Entité.
- 6. Nous vous avons communiqué l'ensemble des relations et transactions/bilans entre les parties liées dont nous avons connaissance.
- 7. Toutes les relations et transactions/bilans entre les parties liées ont été comptabilisées et communiquées de manière appropriée, conformément au référentiel d'information financière pertinent.

Estimations

- 8. Les méthodes, les données et les principales hypothèses utilisées pour réaliser des estimations comptables, ainsi que les informations connexes, sont appropriées pour parvenir à une comptabilisation, à une évaluation ou à une communication raisonnable dans le contexte du référentiel d'information financière applicable.

Continuité de l'activité

- 9. Nous vous avons fourni toutes les informations pertinentes à l'utilisation de l'hypothèse de continuité de l'activité dans les états financiers.
- 10. Nous confirmons que nous n'avons pas connaissance d'incertitudes importantes liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son activité.

Autres informations

11. Nous confirmons que la version finale du rapport annuel 2024-2025 vous sera fournie dès qu'elle sera disponible et avant sa publication par l'Entité, afin de vous permettre d'effectuer les procédures requises conformément aux normes professionnelles.

Émetteurs non inscrits auprès de la SEC ou émetteurs non assujettis

12. Nous confirmons que l'Entité n'est pas un émetteur assujetti canadien (au sens de toute loi canadienne sur les valeurs mobilières applicable) et n'est pas un émetteur inscrit auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis (au sens de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002*).
13. Nous confirmons également que les états financiers de l'Entité ne seront pas inclus dans les états financiers de groupe d'un émetteur assujetti canadien vérifié par KPMG ou d'un émetteur inscrit auprès de la SEC vérifié par un membre de l'organisation KPMG.

Autre :

14. Nous confirmons que nous vous avons fourni une liste complète des organismes de services (OS) et des sous-organismes de services (OSS) et que les contrôles complémentaires de l'entité utilisatrice (CCEU) pour chaque organisme ou sous-organisme ont été établis et mis en place. Aux fins de la présente déclaration, un organisme de services est une organisation telle que définie dans la norme NCA 402.

Cordialement,



Par : M^{me} Katharine Bambrick, chef de la direction



Par : M^{me} Ina Gutium, vice-présidente, Opérations

c. c. Comité des finances et de vérification

Annexe I – Définitions

Importance relative

Certaines déclarations contenues dans cette lettre sont décrites comme étant limitées aux questions qui sont importantes.

Une information est importante si son omission, son inexactitude ou son obscurcissement peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises en fonction des états financiers.

Les jugements sur l'importance relative sont faits à la lumière des circonstances environnantes, et sont influencés par la perception des besoins ou des caractéristiques des utilisateurs des états financiers, ainsi que par l'ampleur ou la nature d'une inexactitude, ou une combinaison des deux, tout en tenant compte également des circonstances propres à l'entité.

Fraude et erreur

Les rapports financiers frauduleux supposent des inexactitudes intentionnelles, y compris des omissions de montants ou d'informations dans les états financiers, afin de tromper les utilisateurs des états financiers.

Le détournement d'actifs suppose le vol des actifs d'une entité. Il s'accompagne souvent de registres ou de documents faux ou trompeurs afin de dissimuler le fait que les actifs sont manquants ou ont été mis en gage sans autorisation appropriée.

Une erreur est une inexactitude non intentionnelle dans les états financiers, y compris l'omission d'un montant ou d'une information.